



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 12 NOVEMBRE 2024 À 19 H À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES ET REPRÉSENTANTS SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL BLANCHETTE, représentante de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- MICHEL ROUSSEAU, représentant de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. FRÉDÉRIC JEAN, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Mme Joëlle Gendron, relève à la direction générale adjointe et aménagiste urbaniste.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la séance du 12 novembre 2024 soit adopté avec Varia ouvert :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
- 3.1 Session du 8 octobre 2024
4. RENCONTRE
- 4.1 Rencontre avec le vérificateur pour dépôt des états financiers
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
- 5.1 Administration
- 5.1.1 Présentation et dépôt du rapport financier 2023
- 5.1.2 Adoption du Règlement numéro 2024-117 sur la rémunération des élus
- 5.1.3 Logiciel comptable – État de situation et proposition
- 5.1.4 Projet de loi 57 et règlement de régie interne
- 5.1.5 Fermeture des bureaux du vendredi 20 décembre 2024 à midi au vendredi 3 janvier 2025 inclusivement
- 5.1.6 Party de Noël



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.2 Ressources humaines
 - 5.2.1 Plan Climat
 - 5.2.2 Autres dossiers Ressources humaines
- 5.3 Dossier éolien
 - 5.3.1 Réorganisation des projets retenus aux termes des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02
 - 5.3.2 Actionnaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a.
- 5.4 Innovation et positionnement de la MRC de Montmagny en IA
 - 5.4.1 Développement d'un Agent virtuel en inspection en bâtiment pour les inspecteurs
 - 5.4.2 Dépôt à Desjardins d'un projet pour modification au projet « Montmagny, ses jeunes, ses projets en innovation et ses entreprises » selon 3 axes : sociofinancement, entrepreneuriat jeunesse et IA
- 5.5 Complexe culturel et sportif en santé durable
 - 5.5.1 Comité de suivi du 7 novembre 2024
 - 5.5.2 Commandites
- 5.6 Projet de dôme – État de situation avec le CSSCS
- 5.7 Concours Montmagny – Vol direct – Bilan et suivi
- 5.8 Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025
 - 5.8.1 Demande de prolongation de deux (2) ans de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025
- 5.9 Signature Innovation FRR – Volet 3
 - 5.9.1 Affectation de l'enveloppe résiduelle du Pôle-Centre
 - 5.9.2 Modification du projet de L'Héritage de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- 5.10 Habitation (FLI)
- 5.11 GMR – Collecte sélective Contrat – Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
 - 6.1.1 Règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer – Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
 - 6.1.2 Règlement établissant un programme de revitalisation des bâtiments commerciaux – Notre-Dame-du-Rosaire
 - 6.2 Émission des permis (allègement)
 - 6.3 Ressources humaines
 - 6.4 Révision obligatoire du Schéma d'aménagement et de développement (SAD)
 - 6.5 Projets de parc éolien
 - 6.5.1 Revue de presse
 - 6.5.2 Projet éolien de la forêt domaniale
 - 6.6 Demandes à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
 - 6.6.1 Demande d'exclusion pour le projet de Maisons Laprise – Montmagny
 - 6.6.2 Demande d'autorisation pour le projet éolien de Kruger – Saint-Paul-de-Montminy et Notre-Dame-du-Rosaire
 - 6.7 Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 6.7.1 Projets pour le FRR – Volet 2
 - 6.7.1.1 Aménagement d'un terrain de Pickleball – Sainte-Apolline-de-Patton
 - 6.7.1.2 Mise en valeur des attraits du territoire – Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
 - 6.7.1.3 Amélioration des infrastructures en loisirs – Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
 - 6.7.1.4 Espaces Pop-Up : café – Notre-Dame-du-Rosaire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 6.7.1.5 Espaces Pop-Up : une bibliothèque 2.0 pour les enfants – Sainte-Apolline-de-Patton
- 6.7.1.6 Système de réservation réinventé - TCA
- 6.7.2 Réaffectation de fonds – FRR Volet 2
- 6.7.3 FRR – Commerces de proximité
- 6.8 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - 6.8.1 Modification au projet numéro 0190-2323-01 « Informer les propriétaires de boisés sur les aides disponibles pour l'aménagement durable, la revitalisation et l'utilisation de leurs propriétés » de la MRC de Bellechasse
 - 6.8.2 Modification au projet numéro 0310—2022-02 « Stratégie régionale de valorisation des résidus forestiers et ligneux résiduels » de la MRC des Appalaches
- 6.9 Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
 - 6.9.1 Évaluation de la recevabilité du projet de plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) – MELLCCFP
 - 6.9.2 Projet de cartographie détaillée des milieux humides pour le territoire de Chaudière-Appalaches – Canards Illimités Canada
- 6.10 Culture et patrimoine
 - 6.10.1 Entente de développement culturel 2025-2027
 - 6.10.2 Préinventaire du patrimoine bâti
 - 6.10.3 Programme de soutien en milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI)
 - 6.10.4 Nouveau programme d'ententes patrimoniales (PEP) à venir
- 6.11 Tourisme
- 6.12 Projets régionaux
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes d'octobre 2024
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 7 novembre 2024
 - 8.3 Affectation des surplus et réserves à l'exercice 2024
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Motion de félicitations – Gala Prestige Dejardins
 - 10.2 Terrain vacant – Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL **3.1 SESSION DU 8 OCTOBRE 2024**

2024-11-02

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 8 octobre 2024 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE **4.1 RENCONTRE AVEC LE VÉRIFICATEUR POUR DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ADMINISTRATION

5.1.1 Présentation et dépôt du rapport financier 2023

- CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier consolidé au 31 décembre 2023 par le vérificateur de la MRC de Montmagny, M. Jean-Philippe Ouellet, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

2024-11-03

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prenne acte du dépôt du rapport financier au 31 décembre 2023 tel que déposé et présenté par le vérificateur, M. Jean-Philippe Ouellet, de Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉ

5.1.2 Adoption du Règlement numéro 2024-117 sur la rémunération des élus

RÈGLEMENT N° 2024-117

RÈGLEMENT NO 2024-117 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY

Avis de motion :	08 octobre 2024
Présentation projet de règlement :	08 octobre 2024
Publication du projet de l'avis :	16 octobre 2024
Publication de l'avis :	20 novembre 2024
Adoption du règlement :	12 novembre 2024

- CONSIDÉRANT que le présent règlement (tout comme le *Règlement n° 2019-94* actuellement en vigueur) prévoit une rémunération plus élevée pour le préfet, en considérant l'ensemble des fonctions que ce dernier doit exercer en plus de sa présence aux séances du Conseil et à certains comités;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion annonçant l'adoption du présent règlement a été donné par M. Gilles Giroux, maire de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lors de la séance du 8 octobre 2024;
- CONSIDÉRANT que lors de cette même séance, ce même membre a présenté et déposé un projet de règlement;
- CONSIDÉRANT que le préfet indique que le présent règlement a pour objet de fixer la rémunération des membres du Conseil de la MRC (rémunération de base et rémunération additionnelle) et de prévoir les modalités liées au remboursement de certaines dépenses, remplaçant ainsi le *Règlement n° 2019-94 sur la rémunération des membres du conseil*;

2024-11-04

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement portant le numéro 2024-117 soit adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent règlement a pour objet de fixer la rémunération des membres du Conseil de la MRC de Montmagny.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ARTICLE 2 – RÉMUNÉRATION DE BASE

La rémunération de base des membres du Conseil est fixée comme suit :

- a) **Le préfet** : rémunération annuelle de 23 468,58 \$ (ou 451,31 \$/semaine), à laquelle s'ajoute un montant de 333,08 \$ pour chaque séance du Conseil à laquelle il assiste;
- b) **Autres membres du Conseil** : 253,52 \$ pour chaque séance du Conseil à laquelle ils assistent.

Lorsqu'un maire est remplacé au Conseil de la MRC par un substitut désigné conformément au dernier alinéa de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la rémunération prévue au présent article est versée à ce substitut, en lieu et place du maire.

ARTICLE 3 – RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

Les membres du Conseil occupant l'une ou l'autre des fonctions ci-après ont droit à une rémunération additionnelle fixée de la façon suivante :

- a) En cas d'absence du préfet, le membre qui assure la présidence de la séance concernée : 333,08 \$/séance;
- b) Pour chaque réunion de travail (caucus) précédant une séance ordinaire du Conseil, dans la mesure où tous les membres du Conseil sont invités à cette réunion : 82,00 \$/réunion à laquelle il assiste;
- c) Membre d'une commission ou d'un comité créé par le Conseil de la MRC ou en vertu de la loi : 253,52 \$/réunion à laquelle il assiste, dans la mesure où tous les membres de ce comité ou de cette commission ont dûment été convoqués ou invités à y participer. Pour le préfet, 333,08 \$/réunion à laquelle il assiste;
- d) À moins que ces organismes versent déjà une rémunération à leurs membres, membres d'un organisme mandataire de la MRC, d'un organisme supramunicipal ou de tout autre organisme lorsque la personne y a été expressément désignée par la MRC : 253,52 \$/réunion à laquelle elle assiste, dans la mesure où tous les membres du Conseil d'administration ont dûment été convoqués ou invités à y participer;
- e) Lorsque le préfet ne peut assister à un évènement de représentation, le membre du Conseil qui agit à titre de représentant mandaté de la MRC a droit à une rémunération forfaitaire de 294,00 \$.

ARTICLE 4 – ALLOCATION DE DÉPENSES

Tout membre du Conseil reçoit, en plus de toute rémunération fixée en vertu des articles 2 et 3 du présent règlement, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de cette rémunération jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* et en procédant, le cas échéant, aux ajustements prévus à l'article 19.1.

ARTICLE 5 – REMPLACEMENT DU PRÉFET

Advenant le cas où le préfet suppléant remplace le préfet pendant plus de 30 jours, le préfet suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du préfet telle qu'établie à l'article 2) a), et ce, au prorata du nombre de jours qu'aura duré le remplacement.

Dans ce cas, la rémunération annuelle prévue pour le préfet en vertu du paragraphe a) du 1^{er} alinéa de l'article 2, est réduite au prorata du nombre de jours où il aura été ainsi remplacé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE VERSEMENT

Toute rémunération ou allocation de dépenses visée par le présent règlement est versée par la MRC selon les modalités que le Conseil détermine, de temps à autre, par résolution.

ARTICLE 7 – REMBOURSEMENT DE DÉPENSES (FRAIS DE DÉPLACEMENT)

La MRC verse un montant correspondant à 0,42 \$/kilomètre si le prix à la pompe à Montmagny est de 1,00 \$ à 1,09 \$ (la référence). Le taux au kilomètre augmente de 0,02 \$/kilomètre lorsque le prix à la pompe augmente de 0,10 \$/litre par rapport à la référence. Il redescend à la baisse de la même façon, mais ne peut être moins que 0,42 \$/Kilomètre. Pour compenser les dépenses effectuées par les membres du Conseil pour assister aux réunions ou séances ordinaires dans les cas suivants :

- a) Séances du Conseil de la MRC;
- b) Réunions identifiées aux paragraphes b) à e) de l'article 3, dans la mesure où les conditions prévues à cet article sont rencontrées.

Pour les commissions ou comités visés au paragraphe c) de l'article 3, ^{lorsque} ~~lorsqu'~~ siègent également des personnes qui ne sont pas membres du Conseil de la MRC, ces dernières (membres de comités qui ne sont pas membres du Conseil de la MRC) ont droit, aux mêmes conditions, au remboursement de leurs dépenses pour assister aux réunions des commissions ou comités concernés.

À l'égard des membres du Conseil de la MRC, la distance qui sera considérée aux fins de déterminer le remboursement prévu au 1^{er} alinéa, sera réputée être la distance entre l'adresse ou le lieu de l'immeuble, sur le territoire de la municipalité locale, qui a rendu l'élu éligible à se présenter comme membre du conseil de la municipalité locale, jusqu'au lieu où s'est effectivement tenue la réunion ou la séance.

ARTICLE 8 – INDEXATION

Les rémunérations de base et additionnelle prévues au présent règlement seront indexées à la hausse à compter du 1^{er} janvier suivant l'année au cours de laquelle le règlement entre en vigueur, en fonction de l'Indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la région de Québec, à chaque exercice financier.

Si, pour un exercice financier, le résultat du calcul de l'indexation prévue à l'article est inférieur à 2 %, l'indexation pour cet exercice financier sera de 2 %.

ARTICLE 9 - REMPLACEMENT

Le présent règlement remplace le *Règlement n° 2019-94*, ainsi que tout autre règlement portant sur le même objet.

ARTICLE 10 - ENTRÉE EN VIGUEUR ET PRISE D'EFFET

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il a cependant effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2024, conformément au 3^e alinéa de l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

ADOPTÉ À MONTMAGNY CE 12 NOVEMBRE 2024

Frédéric Jean, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén.
et greffière-trés

ADOPTÉ

Session du
27 NOVEMBRE 2024
Point 3.1
TG



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.1.3 Logiciel comptable – État de situation et proposition

Après la formation en IA tenue avec la firme Vooban, et après discussion avec l'équipe en comptabilité et aussi les commentaires d'un comptable exerçant dans une ville, la MRC a décidé de retarder la décision de migrer vers le logiciel de PG « AURORA » et autres modules pour des raisons de coûts actuels et à venir (à titre d'exemple l'ajout de frais infonuagiques récurrents de 8 000,00 \$/an et de coûts de conversion inconnus).

Nous avons un (1) an pour une prise de décision d'ici octobre 2025. Le coordonnateur en innovation de la MRC et M. Sylvain Langlais de Coach IA (mandat de 1 500,00 \$) vont nous revenir avec des suggestions.

5.1.4 Projet de loi 57 et règlement de régie interne

Suite à l'adoption du projet de Loi 57, *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (2024, chapitre 24), notamment en ce qui a trait aux périodes de questions ainsi qu'aux participations à distance des membres aux séances du conseil municipal, toute municipalité doit se doter, d'ici le **6 décembre 2024**, d'un règlement de régie interne des séances du conseil municipal, lequel doit, entre autres, prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil.

La MRC de Montmagny a remis une copie du projet de règlement proposé par la FQM aux maires en vue de l'adoption d'un règlement à la session du 27 novembre 2024.

La MRC transmettra aux maires et municipalités son projet pour information et réflexion.

AVIS DE MOTION

Je, GILLES GIROUX, maire de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, donne par les présentes un avis de motion à l'effet que le Règlement N° 2024-118 sur la régie interne des séances du Conseil de la MRC de Montmagny sera adopté lors de la session du 27 novembre prochain.

5.1.5 Fermeture des bureaux du vendredi 20 décembre 2024 à midi au vendredi 3 janvier 2025 inclusivement

2024-11-05

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les bureaux de la MRC de Montmagny soient fermés au public le vendredi 20 décembre 2024 à midi (party de Noël en après-midi pour les employés.es participants.es et, en conséquence, au vendredi 3 janvier 2025 inclusivement.

ADOPTÉ

5.1.6 Party de Noël

- CONSIDÉRANT que traditionnellement, la MRC paie le party de Noël des employés.es via une contribution de l'employeur par employé.e participant.e et que le club social des employés.es paie la différence si la facture est plus élevée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que le bureau est fermé au public le vendredi 20 décembre 2024 en après-midi afin de permettre aux employés.es de participer aux activités prévues dans le cadre du traditionnel party de Noël des employés.es;
- CONSIDÉRANT le projet de contribution du club social et que l'activité est prévue se dérouler au Bistreau d'érable à Sainte-Lucie-de-Beauregard;

2024-11-06

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une contribution de 60,00 \$/employé.e participant.e soit accordée pour l'organisation de festivités par le Club social de la MRC pour un budget maximal estimé à 3 000,00 \$.

ADOPTÉ

5.2 RESSOURCES HUMAINES

5.2.1 Plan Climat

La MRC de L'Islet nous a informés qu'elle ne retiendrait pas les services de Terra Terre pour la coordination et considérant également qu'ils ont de la difficulté à recruter un.e chargé.e de projet. Donc, la MRC de Montmagny travaillera le Plan Climat avec Terra Terre et la CDC ICI Montmagny-L'Islet.

5.2.2 Autres dossiers Ressources humaines

- CONSIDÉRANT l'embauche de l'agente jeunesse pour la réalisation d'une stratégie jeunesse;
- CONSIDÉRANT le manque de budget pour poursuivre l'embauche à la suite des circonstances mentionnées;
- CONSIDÉRANT que le prochain appel à projets du Secrétariat à la jeunesse est à une date inconnue en 2025;

2024-11-07

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny entérine la décision de mettre fin à l'embauche de l'agente jeunesse d'ici le 13 décembre 2025 au plus tard.

ADOPTÉ

5.3 DOSSIER ÉOLIEN

5.3.1 Réorganisation des projets retenus au terme des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02

- CONSIDÉRANT que les amendements ou les projets d'amendement à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5e suppl.) relatifs aux divers crédits d'impôt pour les énergies propres, notamment en ce qui se rapporte au crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres et le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre, permettent dorénavant de donner plus de certitude aux exploitants de projets d'énergie renouvelable quant aux structures de détention optimales afin de détenir et d'exploiter des parcs éoliens;
- CONSIDÉRANT que le véhicule juridique de la société par actions peut s'avérer la structure optimale afin de détenir et d'exploiter les projets



2024-11-08
ou annotation

2024-11-09

Session du
27 NOVEMBRE 2024
POINT 3.1
TG

2024-11-10

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

de parcs éoliens retenus au terme des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 (les « Projets A/O 2021 »);

IL EST PROPOSÉ PAR M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la *MRC de Montmagny* prenne acte des réorganisations envisagées afin de modifier la structure juridique des *Projets A/O 2021* qui pourront être détenus et exploités par une société par actions en lieu et place des sociétés en commandite actuellement constituées à cette fin.

ADOPTÉ

5.3.2 Actionnaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a.

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la signature, par M. Frédéric ^{Jean} Jen, préfet, pour et au nom de la *MRC*, de la résolution des actionnaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a. dument soumise aux membres du présent Conseil (la « **Résolution des actionnaires** ») et des documents et instruments accessoires ou connexes pour donner plein effet à la *Résolution des actionnaires*, ainsi que la prise de toutes les mesures nécessaires pour donner plein effet à la *Résolution des actionnaires* sont autorisées et approuvées.

ADOPTÉ

5.4 INNOVATION ET POSITIONNEMENT DE LA MRC DE MONTMAGNY EN IA

5.4.1 Développement d'un Agent virtuel en inspection en bâtiment pour les inspecteurs

Les travaux avancent et sont en cours de validation.

5.4.2 Dépôt à Desjardins d'un projet pour modification au projet « Montmagny, ses jeunes, ses projets en innovation et ses entreprises » selon 3 axes : sociofinancement, entrepreneuriat jeunesse et IA

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL BLANCHETTE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la direction de la *MRC de Montmagny* soit autorisée à déposer auprès de Desjardins une demande de modification du projet « Montmagny, ses jeunes, ses projets en innovation et ses entreprises » selon les 3 axes suivants : sociofinancement, développement de l'entrepreneuriat jeunesse et l'Intelligence artificielle.

ADOPTÉ

5.5 COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE

5.5.1 Comité de suivi du 7 novembre 2024

Un résumé de la rencontre est fait, à la suite de la 1^{re} rencontre du comité de pilotage depuis l'annonce de l'octroi d'une aide financière de 54,5 M\$ pour la réalisation du projet. Le grand comité aura lieu le mardi 21 janvier 2025 à 7 h 30.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.5.2 Commandites

À suivre. Le mandat est principalement à la Chambre de Commerce, mais avec l'aide et le référencement des partenaires de la région.

5.6 PROJET DE DÔME – ÉTAT DE SITUATION AVEC LE CSSCS

Le Centre de services scolaire nous a informés qu'il ne souhaitait plus être le gestionnaire du projet.

La MRC fera une révision complète des informations du projet déposé et une rencontre avec la Ville de Montmagny aura lieu par la suite.

À SUIVRE!

5.7 CONCOURS MONTMAGNY - VOL DIRECT – BILAN ET SUIVI

Dépôt du bilan.

Dans le cadre du concours et de l'accueil des cinq (5) participants, la MRC a reçu du matériel pour la promotion de la région pour une valeur de presque 20 000,00 \$ et une exposition itinérante devrait avoir lieu en 2025.

5.8 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES 2022-2025

5.8.1 Demande de prolongation de deux (2) ans de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025

- CONSIDÉRANT que la MRC de L'Islet, les MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ont signé, en juillet 2022, une entente sectorielle avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- CONSIDÉRANT que cette entente visait à positionner la Chaudière-Appalaches comme région où la culture est moteur de dynamisme, de vitalité et d'attractivité;
- CONSIDÉRANT que cette entente vient à échéance le 31 mars 2025;
- CONSIDÉRANT que la MRC de L'Islet souhaite s'adresser au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de prolonger cette entente;
- CONSIDÉRANT QUE cette prolongation de l'entente ne nécessite pas de nouveaux investissements de la part des parties signataires;

2024-11-11

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL ROUSSEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025, et ce, jusqu'au 31 mars 2027;

DE DEMANDER l'appui des MRC de la Chaudière-Appalaches et de la Ville de Lévis;

DE DEMANDER aux MRC de la Chaudière-Appalaches et à la Ville de Lévis de désigner, au besoin, un signataire pour la prolongation demandée;

D'AUTORISER le préfet à signer tous les documents relatifs au renouvellement de l'entente.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

2024-11-12

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.9 SIGNATURE INNOVATION – FRR – VOLET 3

5.9.1 Affectation de l'enveloppe résiduelle du Pôle-Centre

- CONSIDÉRANT qu'il reste un montant résiduel de 24 199,00 \$ à l'enveloppe attribuée aux municipalités du Pôle-Centre dans le cadre de la Signature innovation en santé durable de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que les sommes doivent être engagées au 31 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les projets soient adoptés en fonction de la proposition suivante :

CENTRE	24 199 \$	849,60 \$	Micro Ouvert Sud #1
		849,60 \$	Micro Ouvert Sud #2
		4 500,00 \$	Mesurons nos actions phase2
		18 000,00 \$	Bibliothèque 2.0
Projection financière	0 \$		

ADOPTÉ

5.9.2 Modification du projet de L'Héritage de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

- CONSIDÉRANT que le comité de l'Héritage avait formulé une demande d'aide financière (#2023-11-11) comportant des incohérences;
- CONSIDÉRANT que le carnet de santé de l'église a été effectué par la Municipalité;
- CONSIDÉRANT l'importance de modifier les priorités du projet ainsi que sa portée, le projet représente un montant de 31 750,15 \$, ainsi que le montant demandé au FRR-3 est modifié à 25 400,12 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une modification de l'aide financière à 25 400,12 \$ à la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud via le FRR volet 3, pour l'élaboration du projet totalisant 31 750,15 \$ tel que présenté dans le formulaire de demande.

ADOPTÉ

5.10 Habitation (FLI)

- CONSIDÉRANT la mise en place d'une équipe Habitation dans la MRC de Montmagny en partenariat avec la MRC de l'Islet;
- CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* permettant aux municipalités et les MRC de mettre en place des outils permettant de favoriser le développement immobilier (art. 86.1 et ss);

2024-11-13



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à faire les démarches nécessaires afin de déposer le projet pilote en habitation pour la mise en place d'un FLI – Habitation dans l'objectif d'aider à favoriser la réalisation de logements dans les milieux ruraux.

ADOPTÉ

5.11 GMR Collecte sélective Contrat – Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues

- CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec Éco Entreprises Québec pour la gestion des matières recyclables;
- CONSIDÉRANT la situation particulière de l'Isle-aux-Grues de par son statut d'insulaire;
- CONSIDÉRANT l'offre de service pour la gestion des matières résiduelles et recyclables de Ferme Denis Boulanger et Fils au montant de 9 500,00 \$ pour la collecte des matières recyclables;

2024-11-15

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise le contrat de 9 500,00 \$ à Ferme Denis Boulanger et Fils pour la collecte des matières recyclables à l'Isle-aux-Grues pour l'année 2025.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

6.1.1 Règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer – Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues

- CONSIDÉRANT l'obligation pour les municipalités, en vertu de l'article 83 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), d'identifier dans leur plan d'urbanisme toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables des îlots de chaleur;
- CONSIDÉRANT le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues;

2024-11-16

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues pour projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer;

QUE la MRC de Montmagny déclare le règlement conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.



No de résolution
ou annotation

2024-11-17

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ADOPTÉ

6.1.2 Règlement établissant un programme de revitalisation des bâtiments commerciaux – Notre-Dame-du-Rosaire

- CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 2024-05 établissant un programme de revitalisation des bâtiments commerciaux de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire;
- CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ chapitre A- 19.1) permet à une municipalité, par règlement, d'adopter un programme de revitalisation à l'égard de tout ou partie de son territoire pour lequel le plan d'urbanisme contient un tel objectif;
- CONSIDÉRANT qu'en vertu du plan d'urbanisme en vigueur, la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire a comme objectif de poursuivre la revitalisation du noyau villageois, notamment en favorisant le maintien de la vitalité des services de proximité situés sur la rue principale dans le périmètre d'urbanisation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire pour le projet de règlement numéro 2024-05 établissant un programme de revitalisation des bâtiments commerciaux;

QUE la MRC de Montmagny déclare le règlement conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.2 ÉMISSION DES PERMIS (ALLÈGEMENT)

Présentation de l'état d'avancement du mandat IA et du projet de règlement sur les permis et certificats. Une rencontre avec les DG des municipalités aura lieu à la fin novembre.

6.3 RESSOURCES HUMAINES

Le processus d'embauche pour le poste d'inspecteur est toujours en cours. Une proposition d'embauche devrait être soumise au Conseil à la prochaine séance.

6.4 RÉVISION OBLIGATOIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (SAD)

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) organise, le 13 décembre 2024, une rencontre d'échanges, avec les MRC, sur la relation partenariale en aménagement du territoire dans la foulée de l'adoption des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) et de la révision des schémas d'aménagement et de développement. Le maire de Montmagny, membre du comité du Schéma, représentera la MRC à cet événement. En cas d'empêchement, ce sera le maire de Sainte-Lucie-de-Beauregard, aussi membre du comité du Schéma.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.5 PROJETS DE PARC ÉOLIEN

6.5.1 Revue de presse

Un article à propos des projets éoliens paru dans le journal L'Oie blanche le 4 novembre dernier est porté à l'attention du Conseil à titre d'information.

6.5.2 Projet éolien de la Forêt domaniale

Une rencontre est prévue le 10 décembre prochain pour présenter le projet de ligne électrique d'Hydro-Québec pour raccorder le parc éolien de la Forêt domaniale au poste électrique de Montmagny. Le préfet et le maire de Montmagny ont été invités.

6.6 DEMANDES À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

6.6.1 Demande d'exclusion pour le projet de Maisons Laprise - Montmagny

La résolution numéro 2024-10-16 a été transmise au premier ministre.

À la suite d'une rencontre avec les parties prenantes de la demande, dont le promoteur Maisons Laprise, la MRC de Montmagny a demandé à la CPTAQ la tenue d'une audience publique.

6.6.2 Demande d'autorisation pour le projet éolien de Kruger – Saint-Paul-de-Montminy et Notre-Dame du Rosaire

La demande d'autorisation a été déposée à la CPTAQ le 19 septembre dernier. La CPTAQ a demandé aux municipalités de Notre-Dame-du-Rosaire et de Saint-Paul-de-Montminy de fournir leur avis de conformité du projet, ce qui a été fait en début de semaine.

6.7 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

6.7.1 Projets pour le FRR – volet 2

Les sommes du FRR volet 2 doivent être engagées au plus tard le 31 mars 2025 et les projets doivent être réalisés au plus tard le 31 mars 2026. Étant donné cette échéance, l'équipe des agents de développement territorial redouble d'efforts dans les suivis auprès des promoteurs pour compléter les redditions de comptes des projets réalisés et, le cas échéant, pour déposer de nouveaux projets d'ici le mois de mars 2025.

6.7.1.1 Aménagement d'un terrain de Pickleball – Sainte-Apolline-de-Patton

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle constitue le cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FFR, aussi appelé « pacte rural »);
- CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un terrain de Pickleball proposé par la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton;

2024-11-18

IL EST PROPOSÉ PAR MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE dans le cadre du programme FFR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 5 165,70 \$ de l'enveloppe locale à la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton pour la réalisation du projet



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

numéro 18025-2024-11-1 « Aménagement d'un terrain de Pickleball », un projet totalisant un investissement prévu de 42 827,68 \$.

ADOPTÉ

6.7.1.2 Mise en valeur des attraits du territoire – Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle constitue le cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FFR, aussi appelé « pacte rural »);
- CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de mise en valeur des attraits du territoire proposé par la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;

2024-11-19

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE dans le cadre du programme FFR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 27 675,92 \$ de l'enveloppe locale à la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud pour la réalisation du projet numéro 18055-2024-11-3 « Mise en valeur des attraits du territoire », un projet totalisant un investissement prévu de 34 715,83 \$.

ADOPTÉ

6.7.1.3 Amélioration des infrastructures en loisirs – Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle constitue le cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FFR, aussi appelé « pacte rural »);
- CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'amélioration des infrastructures en loisirs proposé par la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;

2024-11-20

IL EST PROPOSÉ PAR M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE dans le cadre du programme FFR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 31 534,52 \$ de l'enveloppe locale à la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud pour la réalisation du projet numéro 18035-2024-11-4 « Amélioration des infrastructures en loisirs », un projet totalisant un investissement prévu de 39 418,15 \$.

ADOPTÉ

6.7.1.4 Espaces Pop-Up : café – Notre-Dame-du-Rosaire

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle constitue le cadre de référence pour l'analyse et la



No de résolution
ou annotation

2024-11-21

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FFR, aussi appelé « pacte rural »);

- CONSIDÉRANT le projet des Espaces Pop-Up, un café à Notre-Dame-du-Rosaire proposé par la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE dans le cadre du programme FFR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 13 730,50 \$ de l'enveloppe locale à la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire pour la réalisation du projet numéro 18040-2024-11-6 « Espaces Pop-Up, un café à Notre-Dame-du-Rosaire », un projet totalisant un investissement prévu de 31 506,72 \$.

ADOPTÉ

6.7.1.5 Espaces Pop-Up : une bibliothèque 2.0 pour les enfants – Sainte-Apolline-de-Patton

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle constitue le cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FFR, aussi appelé « pacte rural »);
- CONSIDÉRANT le projet des Espaces Pop-Up : une bibliothèque 2.0 pour les enfants, proposé par la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton;

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE dans le cadre du programme FFR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 6 927,46 \$ de l'enveloppe locale à la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton pour la réalisation du projet numéro 18025-2024-11-7 « Espaces Pop-Up, une bibliothèque 2.0 pour les enfants », un projet totalisant un investissement prévu de 8 659,33 \$.

ADOPTÉ

6.7.1.6 Système de réservation réinventé – TCA

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle constitue le cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FFR, aussi appelé « pacte rural »);
- CONSIDÉRANT le projet numéro REG-2024-06-1 « En route vers un transport collectif diversifié, étude de potentiel pour TCA » pour lequel la MRC de Montmagny avait octroyé, par la résolution numéro 2024-06-24, une aide financière de 12 000,00 \$ de l'enveloppe régionale à Transport collectif et adapté (TCA);
- CONSIDÉRANT le projet de « système de réservation réinventé » proposé par TCA en remplacement du projet REG-2024-06-1;

2024-11-22



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ANNULER la résolution numéro 2024-06-24 pour le projet numéro REG-2024-06-1 « En route vers un transport collectif diversifié, étude de potentiel pour TCA »;

QUE dans le cadre du programme FFR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 12 000,00 \$ de l'enveloppe régionale à Transport collectif et adapté (TCA) pour la réalisation du projet numéro REG-2024-11-1 « Un système de réservation réinventé pour TCA », un projet totalisant un investissement prévu de 41 980,00 \$.

ADOPTÉ

6.7.2 Réaffectation de fonds – FRR volet 2

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté un cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FFR, aussi appelé « pacte rural »);
- CONSIDÉRANT que la règle de cumul de 80 % du financement total des projets doit être respectée;
- CONSIDÉRANT que la MRC, par la résolution numéro 2023-06-25, avait octroyé une aide financière au projet 18025-2023-06-5 « Bonification de l'offre d'activités intérieures et extérieures » de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton et que le coût total du projet n'a pas atteint le montant prévu;
- CONSIDÉRANT que les sommes résiduelles doivent pouvoir être réinvesties à d'autres projets;

2024-11-24

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny retourne dans l'enveloppe locale du FFR volet 2 affectée à la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton le montant résiduel de 4 139,64 \$, du projet numéro 18025-2023-06-5 intitulé « Bonification de l'offre d'activités intérieures et extérieures ».

ADOPTÉ

6.7.3 FRR – Volet Commerces de proximité

Rappel de l'appel à projets qui est en cours jusqu'au 29 novembre 2024 et des conditions d'admissibilité.

6.8 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

6.8.1 MODIFICATION AU PROJET NUMÉRO 0190-2023-01 « Informer les propriétaires de boisés sur les aides disponibles pour l'aménagement durable, la revitalisation et l'utilisation de leurs propriétés » de la MRC de Bellechasse

- CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a approuvé, dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF), le projet d'intervention



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ciblée pour « Informer les propriétaires de boisés sur les aides disponibles pour l'aménagement durable, la revitalisation et l'utilisation de leurs propriétés » et décrit dans la présente résolution;

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, comme délégataire de gestion du PADF pour la région de Chaudière-Appalaches, a déjà accepté, par la résolution numéro 2023-11-26, de verser le montant de 7 910,00 \$ pour ce projet d'intervention ciblée qui totalisait un investissement prévu de 10 601,03 \$;
- CONSIDÉRANT que le coût de ce projet d'intervention ciblée a diminué par rapport au projet initialement adopté;
- CONSIDÉRANT que le montant accordé dans le cadre du PADF pour ce projet d'intervention ciblée a été modifié dans les limites des critères d'admissibilité du PADF;

2024-11-25

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE MODIFIER l'aide accordée à la MRC de Bellechasse pour le projet d'intervention ciblée numéro 0190-2023-01 « Informer les propriétaires de boisés sur les aides disponibles pour l'aménagement durable, la revitalisation et l'utilisation de leurs propriétés » et que la somme de 7 400,00 \$ (au lieu de 7 910,00 \$) soit versée pour un investissement total révisé de 9 905,09 \$ (au lieu de l'investissement initial prévu de 10 601,03 \$).

ADOPTÉ

6.8.2 MODIFICATION AU PROJET NUMÉRO 0310-2022-02 « Stratégie régionale de valorisation des résidus forestiers et ligneux résiduels » de la MRC des Appalaches

- CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a approuvé, dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF), le projet d'intervention ciblée pour le développement de la « Stratégie régionale de valorisation des résidus forestiers et ligneux résiduels » et décrit dans la présente résolution;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, comme délégataire de gestion du PADF pour la région de Chaudière-Appalaches, a déjà accepté, par la résolution numéro 2022-11-13, de verser le montant de 29 069,25 \$ pour ce projet d'intervention ciblée qui totalisait un investissement prévu de 38 900,00 \$;
- CONSIDÉRANT que le coût de ce projet d'intervention ciblée a diminué par rapport au projet initialement adopté;
- CONSIDÉRANT que le montant accordé dans le cadre du PADF pour ce projet d'intervention ciblée a été modifié dans les limites des critères d'admissibilité du PADF;

2024-11-26

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE MODIFIER l'aide accordée à la MRC des Appalaches pour le projet d'intervention ciblée numéro 0310-2022-02 « Stratégie régionale de valorisation des résidus forestiers et ligneux résiduels » et que la somme de 24 042,00 \$ (au lieu de 29 069,25 \$) soit versée pour un



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

investissement total révisé de 31 932,00 \$ (au lieu de l'investissement initial prévu de 38 900,00 \$).

ADOPTÉ

6.9 PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)

6.9.1 Évaluation de la recevabilité du projet de plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) – MELCCFP

Après avoir pris connaissance du PRMHH de la MRC, le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) demande de cartographier les milieux humides et hydriques déjà conservés par la MRC de Montmagny. La documentation sera envoyée dans les prochaines semaines au Ministère.

6.9.2 Projet de cartographie détaillée des milieux humides pour le territoire de Chaudière-Appalaches – Canards Illimités Canada

- CONSIDÉRANT la proposition de Canards Illimités Canada pour la réalisation d'une cartographie détaillée des milieux humides pour le territoire de Chaudière-Appalaches (partie des Appalaches), soit 1460 km² sur le territoire de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que cette nouvelle cartographie détaillée sera très utile pour les inspecteurs municipaux;
- CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans le cadre des actions d'acquisition de données prévues dans le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que ce projet constitue aussi une acquisition de données pertinentes pour l'élaboration du Plan Climat de la MRC de Montmagny;

2024-11-27

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL ROUSSEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte la proposition de Canards Illimités Canada pour la réalisation d'une cartographie détaillée des milieux humides pour le territoire de Chaudière-Appalaches et confirme son intérêt à participer au projet de partenariat, conditionnellement à la participation des autres MRC de Chaudière-Appalaches ciblées dans le projet;

QU'elle s'engage à participer financièrement, par son budget du Plan Climat, pour un montant total maximum de 48 667,00 \$ sur trois (3) ans et à participer par une contribution en nature d'une valeur de 1 000,00 \$;

QUE la MRC de Montmagny mandate le préfet et la direction générale, à signer pour et au nom de la MRC toute entente ou tout document inhérents au projet.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.10 CULTURE ET PATRIMOINE

6.10.1 Entente de développement culturel 2025-2027

Un plan d'action préliminaire pour la prochaine Entente de développement culturel 2025-2027 a été déposé au ministère de la Culture et des Communications (MCC).

6.10.2 Préinventaire du patrimoine bâti

La *Loi sur le patrimoine culturel* oblige la MRC à réaliser un inventaire du patrimoine bâti. Le travail à l'interne pour le préinventaire se poursuit. Il reste à élaguer la liste des bâtiments datant d'avant 1940 pour Cap-Saint-Ignace et Montmagny.

6.10.3 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI)

- CONSIDÉRANT que le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) arrive à échéance;
- CONSIDÉRANT les attentes du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) au sujet des projets de la Ville de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, après réévaluation de ses priorités d'investissements, ne planifie pas réaliser les travaux de restauration prévus pour l'ancien presbytère Saint-Thomas et l'ancienne gare en 2025 et prévoit reporter ces travaux à une année ultérieure;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny accepte de résilier l'entente de financement dans le cadre du PSMMPI pour rendre les sommes disponibles à d'autres projets;

2024-11-28

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RÉSILIER le protocole d'entente entre la Ville de Montmagny et la MRC de Montmagny conformément aux dispositions prévues à cet effet;

QUE les sommes non dépensées par la Ville de Montmagny soient octroyées à la municipalité de Berthier-sur-Mer pour une première phase de restauration de l'église à être réalisée en 2025;

D'AUTORISER la direction générale, au nom de la MRC de Montmagny, à signer le protocole d'entente avec la municipalité de Berthier-sur-Mer.

ADOPTÉ

6.10.4 Nouveau Programme d'ententes patrimoniales (PEP) à venir

En vue de l'entérinement du PEP (Programme d'ententes patrimoniales) par le Conseil du trésor (en remplacement du PSMMPI), les municipalités sont invitées à transmettre à Mme Virginie Laberge-Ratelle, agente de développement en patrimoine immobilier, les projets et soumissions pour des travaux de restauration à leurs bâtiments patrimoniaux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.11 TOURISME

La démarche de planification stratégique de Montmagny et les Îles est en cours avec le comité touristique. Des ateliers de concertation avec les acteurs touristiques auront lieu lors de la journée du bilan de la saison touristique, le 14 novembre prochain.

6.12 PROJETS RÉGIONAUX

Aucun sujet.

7. CORRESPONDANCE

8. FINANCES

8.1 COMPTES D'OCTOBRE 2024

2024-11-29

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer d'octobre 2024 soit autorisée et que les paiements soient entérinés.

ADOPTÉ

MRC MONTMAGNY

7 novembre 2024

Liste des paiements émis (du 2024-10-01 au 2024-10-31)

Détaillée par N° chèques

Poste Banque: 54-112-10-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° four.	Not	Description	Montant
202401500 (I)			2024-10-01	549	SSQ - GROUPE FINANCIER /	ASSURANCES COLLECTIVES OC	18 123,99 \$
202401502 (I)			2024-10-01	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT SQ	1 825,41 \$
202401503 (I)			2024-10-01	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ED BÉLANGER	5 591,05 \$
202401504 (I)			2024-10-02	1420	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	4 277,16 \$
202401505 (I)			2024-10-02	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	762,32 \$
202401506 (I)			2024-10-02	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	10 912,36 \$
202401507 (I)			2024-10-02	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	1 141,37 \$
202401508 (I)			2024-10-02	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	31 110,75 \$
202401509 (I)			2024-10-02	27	COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	539,16 \$
202401510 (I)			2024-10-02	111	TELUS Mobile	MOIS COURANT TOURISME	88,03 \$
202401511 (I)			2024-10-04	29	JOURNAL L'OEIL BLANCHE	BOX EMPLOI	402,99 \$
202401512 (I)			2024-10-04	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN	LOYER OCTOBRE 2024	200,00 \$
202401513 (I)			2024-10-04	102	PARC REGIONAL DES APPAL	AIDE FINANCIERE PROJET REG	45 000,00 \$
202401514 (I)			2024-10-04	677	CARREFOUR MONDIAL DE L'	AIDE FIN. CARREFOUR 2024	3 000,00 \$
202401515 (I)			2024-10-04	828	CYTECH CORBIN	REPLACER DIVERS ACCESSOI	1 208,92 \$
202401516 (I)			2024-10-04	834	LES CONCASSES DU CAP IN	RÉCEPTION ET TRAITEMENT DE	36 049,92 \$
202401518 (I)			2024-10-04	1181	PROTECTION INCENDIE VIKI	REMPACEMENT VALVE ED BÉL	2 166,36 \$
202401520 (I)			2024-10-04	1258	LOCATION DE TENTES DJR	LOCATION CHAPITEAU 29 JUILLE	373,67 \$
202401521 (I)			2024-10-04	1412	KGC INC.	VÉRIFICATION ALARME INCENDI	146,60 \$
202401522 (I)			2024-10-04	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTELLES D'EAU	84,00 \$
202401523 (I)			2024-10-04	1832	FQM EVALUATION FONCIERE	GESTION DU RÔLE	10 989,33 \$
202401524 (I)			2024-10-04	2126	BUROPRO CITATION INC.	AGRAPHES IMPRIMANTE	1 004,88 \$
202401525 (I)			2024-10-04	2143	GÉOCENTRALIS	UTILISATION LOGICIEL GÉOCEN	9 564,22 \$
202401528 (I)			2024-10-04	2452	SOLUTIONS NOTARIUS INC.	SIGNATURE NUM. N. LABRECOU	24,91 \$
202401528 (I)			2024-10-04	2912	PAULY FIT	ANIMATION ZUMBA À LA BIBLIOT	90,00 \$
202401530 (I)			2024-10-04	2936	CERFO	CONCEPTION OUTIL VISUALISAT	2 874,38 \$
202401533 (I)			2024-10-02	480	VISA	VISA D. RACINE AU 28 SEPTEMB	155,43 \$
202401535 (I)			2024-10-11	29	JOURNAL L'OEIL BLANCHE	OFFRE D'EMPLOI EVALUATION	650,19 \$
202401538 (I)			2024-10-11	39	RAYMOND CHABOT GRANT T	HONORAIRES PROF. M4 (ÉTATS F	4 828,95 \$
202401537 (I)			2024-10-11	114	CHAMBRE DE COMMERCE D	AIDE FINANCIÈRE - GALA PRESTI	2 000,00 \$
202401538 (I)			2024-10-11	122	LABRECOUE NANCY	DÉPLACEMENTS 17 AVRIL AU 30	482,31 \$
202401539 (I)			2024-10-11	189	MONTMAGNY AIR SERVICE I	TRANSPORTS	884,10 \$
202401540 (I)			2024-10-11	457	GAGNÉ, VALERIE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	154,47 \$
202401541 (I)			2024-10-11	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	41,18 \$
202401542 (I)			2024-10-11	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE DÉCHETS DANGERE	1 269,36 \$
202401545 (I)			2024-10-11	886	SOCIETE DE GESTION DES I	LOCATION LOYER GARAGE	1 464,36 \$
202401546 (I)			2024-10-11	1138	SAMSON, DANIEL	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	82,36 \$
202401547 (I)			2024-10-11	1235	FERME FORESTIÈRE DU PIN	FRAIS RÉUNION CAR	629,67 \$
202401548 (I)			2024-10-11	1261	CLICHE, RÉJEAN	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	394,82 \$
202401549 (I)			2024-10-11	1284	LEULIER, MARTINE	LAC À L'ÉPAULE CAE	244,67 \$
202401550 (I)			2024-10-11	1269	PLANTE CATHERINE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	91,06 \$
202401551 (I)			2024-10-11	1313	BERLINGER, MATHIAS	ACHAT DU 28 SEPTEMBRE 2024	626,73 \$

Usage: cpmtc15

Page 1 sur 4



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

7 novembre 2024

Liste des paiements émis (du 2024-10-01 au 2024-10-31)						Détailée par N° chèques	
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202401552 (I)			2024-10-11	1369	PELLETIER, CHANTAL	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	73,84 \$
202401553 (I)			2024-10-11	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	124,08 \$
202401554 (I)			2024-10-11	1412	KGC INC.	CÂBLE SUPPLÉMENTAIRE POST	807,27 \$
202401555 (I)			2024-10-11	1723	BOUSQUET, AURÉLIE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	103,40 \$
202401557 (I)			2024-10-11	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS DU 02 AU 10 OC	857,60 \$
202401558 (I)			2024-10-11	2007	LÉVESQUE, FRANCE	DÉPLACEMENTS DU 03 JUILLET	243,52 \$
202401559 (I)			2024-10-11	2031	PRORAKO SOLUTIONS WEB (11	BANNIÈRES TA JOB À MONTM	1 264,73 \$
202401560 (I)			2024-10-11	2039	SAVARD, YANNICK	DÉPLACEMENT DU 2 OCTOBRE 2	72,50 \$
202401561 (I)			2024-10-11	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES URGENCE S	798,59 \$
202401562 (I)			2024-10-11	2129	BUROPRO CITATION INC.	PLASTIFICATION POCHETTES TO	187,41 \$
202401563 (I)			2024-10-11	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS DU 23 AU 27 SE	45,00 \$
202401564 (I)			2024-10-11	2659	SANI BLEU	LOCATION TOILETTE (MENSUELL	273,64 \$
202401565 (I)			2024-10-11	2711	ALSIRET, GAËL	PRESTATION PAC (Honoraires)	90,00 \$
202401566 (I)			2024-10-11	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS DU 24 SEPT. AU	114,26 \$
202401567 (I)			2024-10-11	2772	MORNEAU, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS DU 24 SEPTEM	165,30 \$
202401568 (I)			2024-10-11	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	313,52 \$
202401569 (I)			2024-10-11	2854	JESSY GUÉNARD	DÉPLACEMENTS DU 16 JUILLET	105,84 \$
202401570 (I)			2024-10-11	2888	DELISLE, FÉLIX	DÉPLACEMENTS DU 7 OCTOBRE	36,67 \$
202401571 (I)			2024-10-11	2907	EL ZOHBY, MARIA	DÉPLACEMENTS DU 8 OCTOBRE	47,56 \$
202401572 (I)			2024-10-11	2937	MICHEL LAROUCHE, CONSUL	CONSULTANT RH	7 521,55 \$
202401573 (I)			2024-10-15	1028	COGECO CÂBLE QUÉBEC S.	MOIS COURANT OCTOBRE 2024	93,95 \$
202401574 (I)			2024-10-15	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT SQ	66,36 \$
202401576 (I)			2024-10-18	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	PUBLICITÉ FORFAIT NUMÉRIQUE	2 194,90 \$
202401577 (I)			2024-10-18	59	MUNICIPALITE DE BERTHIER	ENTENTE CULTURELLE LECTUR	2 362,98 \$
202401578 (I)			2024-10-18	114	CHAMBRE DE COMMERCE D	COMMANDITE GALA PRESTIGE (5 500,00 \$
202401579 (I)			2024-10-18	148	IMPRESSION RIVE-SUD	CERTIFICAT VOL DIRECT	1 584,35 \$
202401580 (I)			2024-10-18	349	2731-6116 QC INC. - LES EXC	TRAVAUX COURS D'EAU MARCE	2 597,95 \$
202401581 (I)			2024-10-18	384	GROUPE SYSTÈME FORÊT	GPS	1 138,25 \$
202401582 (I)			2024-10-18	586	CAMPOR ENVIRONNEMENT	TRAITEMENT DES BOUES DE VID	18 415,04 \$
202401584 (I)			2024-10-18	998	BISTRO LAFONTAINE	DÉJEUNER AEO/CLD	68,42 \$
202401585 (I)			2024-10-18	1081	RADIO MONTMAGNY INC.	CHRONIQUE IMMIGRATION H. CI	390,91 \$
202401586 (I)			2024-10-18	1298	CARON, JOCELYNE	REMBOURSEMENT HÉBERGEME	687,04 \$
202401587 (I)			2024-10-18	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	45,00 \$
202401588 (I)			2024-10-18	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	PIN BLANC / FOUS DU FRANÇAIS	825,20 \$
202401589 (I)			2024-10-18	2129	BUROPRO CITATION INC.	TANGO 8 5 X 11 /VOL DIRECT	424,92 \$
202401590 (I)			2024-10-18	2579	CLUB VOYAGES MONTMAGN	BILLET D'AVION JOEL DAVID KAN	356,25 \$
202401592 (I)			2024-10-18	2737	MICHEL HUDON	HONORAIRES DOSSIER PRR 186	671,40 \$
202401593 (I)			2024-10-18	2793	SÉBASTIEN QUIRION	HON. PROF. PRR0166-0181-0189-	4 392,62 \$
202401594 (I)			2024-10-18	2923	LES PRODUCTIONS PALOMI	SPECTACLE POUR LE CLUB SOC	283,30 \$
202401595 (I)			2024-10-18	2927	TANIA HILLION	HON. ARTISTE LAC FRONTIÈRE F	3 750,00 \$
202401596 (I)			2024-10-18	2930	HUGO ENRIQUE PEREZ PELAPROJET	FOUS DU FRANÇAIS	2 250,00 \$
202401597 (I)			2024-10-18	2938	ALICE LENOIR	HÉBERGEMENT CONGRÈS FOM	627,84 \$
202401601 (I)			2024-10-02	480	VISA	VISA N LABRECQUE 30-09-2024	1 418,54 \$

Usager: cpmrc15

Page 2 sur 4

MRC MONTMAGNY

7 novembre 2024

Liste des paiements émis (du 2024-10-01 au 2024-10-31)						Détailée par N° chèques	
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202401602 (I)			2024-10-22	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	11 914,50 \$
202401603 (I)			2024-10-22	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	4 861,54 \$
202401604 (I)			2024-10-22	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	762,32 \$
202401605 (I)			2024-10-22	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	1 137,87 \$
202401606 (I)			2024-10-22	27	COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	188,60 \$
202401607 (I)			2024-10-22	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	26,25 \$
202401608 (I)			2024-10-22	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	15,75 \$
202401609 (I)			2024-10-22	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	31 861,62 \$
202401610 (I)			2024-10-22	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT	614,44 \$
202401611 (I)			2024-10-22	111	TELUS Mobilité	CLÉ INTERNET ÉVALUATION	80,48 \$
202401612 (I)			2024-10-22	16	TELUS QUEBEC	INTERNET TOURISME	76,16 \$
202401613 (I)			2024-10-24	122	LABRECQUE NANCY	DÉPLACEMENTS DU 3 AU 18 OCT	307,44 \$
202401614 (I)			2024-10-24	1138	SAMSON, DANIEL	DÉPLACEMENTS DU 10 OCTOBR	52,20 \$
202401615 (I)			2024-10-24	1261	CLICHE, RÉJEAN	MÉTRO DE MONTRÉAL DU 2 OCT	215,62 \$
202401616 (I)			2024-10-24	1299	PLANTE CATHERINE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	130,56 \$
202401617 (I)			2024-10-24	1311	GENDRON, JOËLLE	DÉPLACEMENTS DU 16 OCTOBR	79,63 \$
202401618 (I)			2024-10-24	1312	GAUTHIER, CHARLES	ALLOCATION CELLULAIRE SEPT	15,00 \$
202401619 (I)			2024-10-24	1379	DENONCOURT, AMÉLIE	DÉPLACEMENTS DU 10 AU 16 OC	210,25 \$
202401620 (I)			2024-10-24	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS DU 07 AU 17 OC	228,13 \$
202401621 (I)			2024-10-24	1963	MAROIS, FRANCIS	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	93,26 \$
202401622 (I)			2024-10-24	2007	LÉVESQUE, FRANCE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	284,37 \$
202401623 (I)			2024-10-24	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	69,86 \$
202401624 (I)			2024-10-24	2495	POULIOT, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS DU 04 AU 10 OC	121,24 \$
202401625 (I)			2024-10-24	2566	BOUDREAU, CATHERINE	DÉPLACEMENTS DU 03 AU 15 OC	84,76 \$
202401626 (I)			2024-10-24	2599	CIDADE, HAMILTON	DÉPLACEMENTS DU 04 SEPTEM	734,57 \$
202401627 (I)			2024-10-24	2708	ISABELLE NORMAND	ALLOCATIONS CELL. JUIN-JUIL-	75,00 \$
202401628 (I)			2024-10-24	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS DU 07 AU 16 OC	102,74 \$
202401629 (I)			2024-10-24	2772	MORNEAU, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	35,74 \$
202401630 (I)			2024-10-24	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	375,48 \$
202401631 (I)			2024-10-28	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	QUOTE-PART MRC ET FRR 2024	35 000,00 \$
202401632 (I)			2024-10-31	549	SSQ - GROUPE FINANCIER /	ASSURANCES COLLECTIVES NO	14 589,51 \$
202401633 (I)			2024-10-31	349	2731-6116 QC INC. - LES EXC	TRAVAUX COURS D'EAU LA BLA	8 104,31 \$
202401634 (I)			2024-10-31	2892	AIDE FIN. FQM PROJET RELÈVE		15 000,00 \$
202401635 (I)			2024-10-31	2909	CLÉMENT MORNEAU	VERS. FINAL FOUS DU FRANÇAIS	5 402,00 \$
202401636 (I)			2024-10-31	2912	PAULY FIT	COURS DE ZUMBA	90,00 \$
202401637 (I)			2024-10-31	2930	HUGO ENRIQUE PEREZ PELAVERS.	FINAL PROJET FOUS DU F	3 000,00 \$
202401643 (I)			2024-10-09	111	TELUS Mobilité	CELLULAIRES MRC	923,35 \$
202401644 (I)			2024-10-31	111	TELUS Mobilité	CELLULAIRES MRC CARREFOUR	945,43 \$
202401651 (I)			2024-10-10	677	MONDIAL DE L' FOIRE EMPLOI 2	ET 3 OCTOBRE	695,98 \$
202401517 (I)	11169		2024-10-04	887	SUBV. RÉNO RÉGION C03019 PR		11 978,99 \$
202401519 (I)	11170		2024-10-04	1205	ACTION PATRIMOINE	ADHÉSION ACTION PATRIMOINE	150,00 \$
202401527 (I)	11171		2024-10-04	2730	CMATV	AFFICHEUR PROMENADE GOUR	1 287,72 \$
202401529 (I)	11172		2024-10-04	2933	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOL	AIDE FINANCIERE SALON DE JEU	1 000,00 \$

Usager: cpmrc15

Page 3 sur 4



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

7 novembre 2024

Liste des paiements émis (du 2024-10-01 au 2024-10-31)

Détaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lol	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202401543 (I)	11174		2024-10-11	878	FILIALE 150 BERNATCHEZ M	COURONNE JOUR DU SOUVENIR	75,00 \$
202401544 (I)	11175		2024-10-11	888	MDM PUBLICITÉ	TUQUES À REBORD	549,00 \$
202401556 (I)	11176		2024-10-11	1664	ROBIN, GASTON	TRANSPORTS	140,00 \$
202401591 (I)	11177		2024-10-16	2723	PRODUITS NOVACO	PRODUITS DE NETTOYAGE	106,03 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000

416 700,54 \$

Total des paiements émis

416 700,54 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 158 088,64 \$

Total des dépôts direct 258 611,90 \$

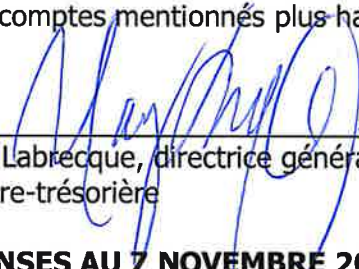
416 700,54 \$

Usager: cpmrc15

Page 4 sur 4

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 416 700,54 \$.


Nancy Labrecque, directrice générale et
Greffière-trésorière

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 7 NOVEMBRE 2024

L'état des revenus et dépenses au 7 novembre 2024 a été déposé aux membres du Conseil.

De plus, un état au 31 décembre 2024 a été déposé session tenante et on prévoit une année serrée où un très léger surplus est anticipé.

8.3 AFFECTATION DES SURPLUS ET RÉSERVES À L'EXERCICE 2024

- CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2024 qui prévoyaient l'affectation de surplus et autres sommes réservées à l'exercice 2024;

2024-11-30

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL BLANCHETTE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise les affectations suivantes comme revenus pour l'exercice 2024 en provenance des comptes suivants :

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

AFFECTATIONS			
	55-169-17-000	Revenus reportés PFM	42 759,22 \$
	59-110-10-000	Surplus accumulé	30 000,00 \$
	59-131-66-000	Surplus communication	50 000,00 \$
	59-159-30-000	Surplus Cours d'eau	5 021,92 \$
			127 781,14 \$

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

10.1 MOTION DE FÉLICITATIONS – GALA PRESTIGE DESJARDINS

À la suite de la tenue du Gala Prestige Desjardins, M. Gilles Giroux prend la parole pour souligner le travail et la résilience de la directrice générale dans le dossier du Complexe culturel et sportif en santé durable et aussi pour souligner le travail de M. Hamilton Cidade et il suggère une motion de félicitations.

- CONSIDÉRANT que lors du Gala Prestige Desjardins du 7 novembre dernier, la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, a reçu la médaille de l'Assemblée nationale du député, M. Mathieu Rivest, pour son travail de leadership dans le dossier du Complexe culturel et sportif en santé durable;
- CONSIDÉRANT que M. Hamilton Cidade a également reçu le prix Personnalité de l'année pour son travail de promotion de la région;

2024-11-31

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny offre une motion de félicitations à la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, pour son travail dans le dossier du Complexe culturel et sportif ainsi qu'à M. Hamilton Cidade comme personnalité économique 2024 pour son travail de promotion de la région.

ADOPTÉ

10.2 TERRAIN VACANT – SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

Terrain vacant à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud pour un projet de 96 logements.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-11-32

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ DE M. RICHARD GALIBOIS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 19 h 46.

ADOPTÉ

Frédéric Jean, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec. trés.